



Mairie de La Rivière - Drugeon

COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 24 février 2017

Sur convocation du 18 février 2017

**Étaient excusé Emmanuel Redoutey et
absente Florence Grillon**

secrétaire de Séance : Manoël Colle

I) Approbation du compte-rendu précédent.

Le compte rendu du 20 janvier est adopté à l'unanimité.

II) Compte rendu des commissions

Environnement / Cadre de vie

- Courrier de M et Mme Lyet rue de la gare, pour couper les arbres situés devant leur propriété. L'ONF a été sollicité pour définir l'état sanitaire de ces arbres et ERDF sera contacté pour un éventuel élagage. Le conseil rappelle que la chute des feuilles des arbres dans les chêneaux et sur les toitures n'est pas une raison valable pour abattre les arbres.

Vie associative

- Salle des jeunes : Des débordements ont été constatés dans la salle, consommation d'alcool par des enfants mineurs notamment. Suite à ce constat, la salle des jeunes a été fermée pendant 15 jours. La commission a rencontré les parents des enfants concernés. Les jeunes non présents et non excusés ont été exclus pour 1 mois.
Des décisions plus fermes seront prises si le comportement des utilisateurs de la salle ne s'améliore pas.

Sono église : Un devis a été demandé à la société Prêtre pour le remplacement de la sono de l'Eglise. Le montant des fournitures et travaux s'élève à 5 137.80 € HT. La commune n'est pas prête à investir un tel montant et fera une demande à la Paroisse pour une éventuelle participation.

Bâtiments et chemins

- Appartement situé au-dessus de l'ancienne Poste : le radiateur endommagé par le gèle sera remplacé. L'assurance du locataire a pris en charge le montant du remplacement moins 150 € qui seront à la charge de la commune.
- Micro-crèche : Mme Gay-Laget a engagé les travaux d'aménagement de la micro-crèche. La commune devra assurer le déplacement de la tuyauterie de gaz qui traverse les locaux pour alimenter l'ancienne poste et le logement communal.
- MTL : suite à l'intervention d'ERDF, les câbles chauffants et les temporisations des radiateurs fonctionnent à nouveau correctement.
La visite de la commission incendie a décelé un problème lié au désenfumage (travaux à faire chiffrer) et une absence d'alarme incendie dans les locaux de la mairie.
- Abri bus : le chêneau a été remplacé par l'entreprise Dichamp.

- Suite à la demande de Dugeon sports pour rouvrir l'eau dans les vestiaires pour la reprise des entrainements, il s'est avéré que le compteur a été endommagé par le gèle. Comme chaque année, le réseau a été purgé au début de l'hiver, il semblerait donc que le réseau a été mis en charge sans l'autorisation préalable.
- Courrier du SDIS relatif à l'état des poteaux incendie : la commission réalisera une reconnaissance des poteaux du village.
- Eclairage public : la tranche supplémentaire annoncée lors de la précédente réunion pourrait être subventionnée à hauteur de 45 %.
- Pour essai et validation le nouveau plan de Plan de circulation devant l'école sera mis en place mi-mars.

Gestion de la forêt

- La commission a rencontré B.Bertin pour le bilan 2016 et les perspectives 2017. Les recettes brutes liées aux coupes des parcelles 11, 15, 16 et 17 s'élèveraient à environ 65 000 €.
- Le maire rappelle qu'il a signé une acquisition de parcelle Trouttet N°C 854 en décembre pour un montant de 5 000 € et que la parcelle de la succession Bernard (C932) sera acquise sur 2017, pour un montant de 2 000 €.
- Présentation des travaux proposés par l'ONF dans les parcelles 24 et 27 en prévision des coupes 2018 : la commission propose au conseil de passer une consultation pour faire réaliser ces travaux. Le conseil donne son accord.
- Les contrats de bucheronnage arrivant à terme prochainement, il y a lieu de lancer une nouvelle consultation. La commission a choisi de passer un appel d'offres restreint, pour une durée de 3 ans.
- Cabane de chasse : Rappel des clauses liées à l'utilisation de la cabane de chasse et accord du conseil pour encaisser le chèque d'un montant de 10 659.85 € correspondant à la somme réglée par la commune pour cette construction.

III) Urbanisme :

Permis de construire

GAEC de la Clé pour la création d'un auvent.

Déclarations préalables

BERNARD Fabrice pour la création d'un appentis non fermé sur sa terrasse.

IV) Délibérations - encaissement chèques

Le Conseil accepte d'encaisser les chèques des assurances pour 1 900 € (étrave tracteur) et 344.05 € (remboursement franchise matériel volé).

V) Groupement de commandes achat énergie

Lancement du principe d'acheter l'électricité en commande groupée, notamment pour la MTL qui est en tarif jaune. Le SYDED se charge de démarcher les fournisseurs.

VI) Contrat de ruralité

Ce contrat, géré au niveau de la CFD, liste les différents travaux des communes afin d'obtenir des subventions réservées aux communes rurales. La commune a défini plusieurs projets qui pourraient entrer dans ce cadre : salle des associations, logements communaux, rénovation MTL, vestiaire de foot, accessibilité, sauvegarde commerce...

VII) Clubs de foot

Le club Drugeon sports évoque le fait de ne pouvoir utiliser le terrain de foot de La Rivière pour refuser l'entente avec l'US Laveron. Aucune entente entre les 2 clubs ne sera possible, notamment pour les équipes de jeunes comme proposé par l'US Laveron. Le conseil juge cette décision fort dommageable pour les jeunes footballeurs.

VIII) Point sur l'école alternative

L'association est toujours intéressée par les locaux de l'ancienne école pour y installer une école alternative. Le maire et les adjoints ont rencontré les membres de l'association afin d'évoquer les tarifs de location qui seront basés sur ceux appliqués à la micro-crèche ; à savoir, 7 €/m² avec une moins-value si les travaux sont réalisés par l'association, ce qui reviendrait à environ 5 € / m². A ajouter les charges d'électricité, chauffage, eau, OM, assurance...

L'association souhaiterait dans un premier temps n'utiliser que 2 classes sur les 3 : Le conseil donne son accord, mais à condition que l'association règle un loyer réduit pour la 3^e classe pendant 1 ou 2 ans. Ensuite, le loyer sera augmenté à hauteur du loyer des deux premières classes.

X) CFD / SEVAD

- Impôts locaux : à compter de 2018, la CFD devra prendre 4 compétences supplémentaires (par exemple logement/cadre de vie, voirie, eau/assainissement, zone économique...). Dans un contexte de baisse de DGF et d'augmentation des prélèvements (FPIC), les communes s'interrogent sur l'évolution des taux communaux et intercommunaux.

XI) Questions diverses

- L'ordinateur portable de la commune ne fonctionne plus (disque dur HS) : Un devis de la Sté Télématique service est présenté au conseil. Le conseil donne son accord pour acquérir un nouvel ordinateur portable.

- Courrier de Mme Sievert Marie-Ange pour la pose de panneaux « école » rue d'Arlin. Accord donne son accord, ce point sera traité en même temps que les aménagements routiers du secteur.

- Courrier de Monsieur Marmier Arthur de Beurre qui souhaite vendre à la commune la parcelle AA13 pour 7 000 euros (7,63 ares). Le conseil n'est pas intéressé par cette proposition.

X) Informations diverses

- Haut Débit : suite à l'adhésion de plusieurs communautés de communes supplémentaires, le Département du Doubs a modifié les priorités d'installation de la Fibre optique. Ainsi, notre commune ne serait pas desservie par la fibre avant 2024. Pour contester cette décision, il est nécessaire de connaître qui, sur la commune, a réellement bénéficié de la montée en débit car a priori certains secteurs du village ne sont pas desservis. Une enquête sera réalisée pour connaître le débit et les difficultés rencontrées.

- La cabine téléphonique a été supprimée.
- Courrier de l'association Le Foyer pour organiser le bal des cochons le 22 avril.
Accord du conseil.
- La Poste nous informe d'une revalorisation de l'indemnité mensuelle qui passe à 1 132 euros / mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

**Le Maire,
Christian VALLET**